

BULLETIN

SNUipp-FSU (61)

RETRAITE.E.S

SNUipp-FSU (61)

Espace associatif
La Pyramide
2, avenue de Basingstoke
61000 Alençon

Courriel:
snu61@snuipp.fr

Site départemental:
<http://61.snuipp.fr>

Vacances scolaires (2016/2017)

—*Toussaint*

Du Mercredi 19 octobre (après la classe)
au Jeudi 3 novembre (reprise de la classe)

—*Noël*

Samedi 17 décembre (après la classe)
au Mardi 3 janvier (reprise de la classe)

—*Hiver*

Samedi 11 février (après la classe)
au Lundi 27 février (reprise de la classe)

—*Printemps*

Samedi 8 avril (après la classe)
au Lundi 24 avril (reprise de la classe)

—*Eté*

Le Samedi 8 juillet (après la classe)

EDITO

Le coût des discriminations

On sait l'inertie de notre société à lutter contre les discriminations, qu'elles concernent les jeunes, les femmes, les émigré.e.s ou les enfants d'émigré.e.s pour l'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation ou à la formation...

Elles sévissent dans la vie courante pour une frange importante de la population. Au niveau de l'emploi, être femme reste le premier facteur d'inégalité (taux d'activité inférieur de 10 points à ceux des hommes, temps partiels beaucoup plus importants, rémunération inférieure de 12%...)

Toutes choses égales par ailleurs, les hommes descendants d'émigré.e.s africain.e.s ont une probabilité d'être au chômage supérieure de sept points aux hommes sans descendance migratoire.

« France Stratégie » vient de publier un rapport sur « le coût économique des discriminations ». En fonction des scénarios qui diffèrent sur la prise en compte plus ou moins importante des effets d'une réduction des discriminations, le coût des seules inégalités d'accès à l'emploi et aux postes qualifiés représenterait entre 3 et 14% du BIP, soit environ 150 milliards d'euros!

On peut donc se poser légitimement une question: et si l'analyse économique contribuait à vaincre les inerties?

(emprunté à Enjeux n°244)

Solidarité
Laïque

Un cahier, un crayon... La rentrée solidaire met le cap sur le Liban

C'est aux écoles publiques libanaises qu'est dédiée à cette rentrée et jusqu'en décembre, l'opération « Un cahier, un crayon ». Une collecte de matériel scolaire adossée à un véritable projet d'éducation à la solidarité pour les classes.

Apporter une aide concrète, sous la forme de fournitures scolaires, aux élèves des écoles publiques libanaises : c'est l'objectif de la seizième rentrée solidaire organisée par l'ONG de développement de l'éducation Solidarité laïque, dont le SNUipp-FSU est membre.

Education à l'égalité remise en cause Brochures « Vigi-gender »

Depuis la rentrée, des écoles reçoivent une brochure des « vigi-gender », visible en ligne, intitulée « Le genre en images ». Dans une cinquantaine de pages, elle présente de nouveau leurs arguments mensongers relatifs à une prétendue « théorie du genre » enseignée à l'école. L'éducation à l'égalité et la lutte contre les discriminations sont de nouveau discréditées.

Qui se cache derrière les vigi-gender ?

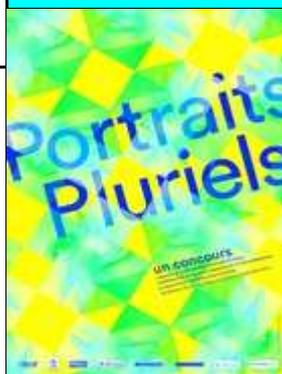
Ces collectifs de parents auto-proclamés sont des émanations de La Manif pour tous, certains ayant aussi des liens avec l'Association des Familles Catholiques. Faute d'avoir pu empêcher l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, ils s'en sont pris à l'école publique, dès septembre 2013. A l'époque, leur cible était les ABCD de l'égalité. Il s'agit donc clairement d'une offensive de l'extrême droite et de milieux traditionalistes des différentes religions, visant à l'ingérence des familles par rapport aux contenus d'enseignement, jetant la suspicion sur toutes les activités d'éducation contre les discriminations.

Pour information du côté des actives et des actifs

Arrêt des APC : le SNUipp-FSU lance la consigne

Les enseignants des écoles sont déjà 35 000 à s'être engagés à ne plus faire l'APC afin de redonner ce temps aux équipes et compenser une partie du travail invisible. Un premier objectif atteint pour le SNUipp qui s'adresse à la ministre et lance sa consigne d'arrêt des APC.

UN CONCOURS POUR LES CLASSES Portraits pluriels



Faire le portrait d'un groupe, c'est le thème du concours auquel sont invitées à participer les classes maternelles, élémentaires et spécialisées. Il est organisé par le SNUipp-FSU, en partenariat avec la Bnf, la Ligue de l'enseignement, la ville de Paris, les éditions Actes Sud junior, de l'École des loisirs, Rue du monde et le Café pédagogique. Inscriptions jusqu'au 30 novembre.

C'est encore pour offrir aux élèves une belle opportunité de travailler cette question essentielle du vivre ensemble que le SNUipp-FSU, la BnF et leurs partenaires organisent ce concours. Alors place aux échanges, à la réflexion et la création !



Droit à l'éducation pour les jeunes migrant.e.s

Courrier de la secrétaire générale de la FSU (Bernadette Groison) au Premier ministre

mercredi 28 septembre 2016

Monsieur le Premier ministre,

Ce qui est communément appelé la « crise » des migrants ou des réfugiés est d'abord un drame humain.

Des millions de personnes dans le monde sont contraintes de quitter leur pays suite à des catastrophes naturelles, des crises économiques, mais le plus souvent, et c'est le cas notamment aujourd'hui des personnes réfugiées en Europe, à cause des conflits et des guerres.

Selon la convention du 24 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, un réfugié est une personne qui craint avec raison d'être persécutée et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de la dite crainte. Les pays européens ont donc la responsabilité d'accueillir dignement et dans de bonnes conditions celles et ceux qui y cherchent refuge.

Mais, nous constatons que trop souvent, en France comme ailleurs en Europe, les frontières se ferment, des murs se construisent, comme à Calais, au mépris du devoir d'accueil et parfois même du droit international. La politique migratoire de l'Europe n'est pas acceptable en l'état et la France doit peser pour que les droits de l'Homme les plus élémentaires soient respectés.

Il s'agit aussi d'un enjeu majeur pour les démocraties qui ne peuvent laisser s'instaurer le repli sur soi, le refus de l'autre mettant ainsi à mal toute cohésion sociale.

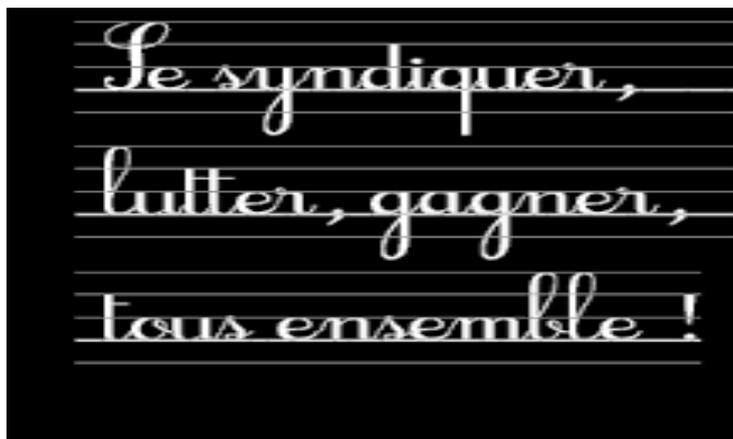
Aujourd'hui, un migrant sur deux est un enfant ou un jeune.

Et, dans ce contexte, nous constatons que les droits des mineurs étrangers sont de plus en plus souvent remis en cause notamment leur droit à l'éducation.

En France, l'éducation est un droit pour tous les jeunes qui sont sur son territoire. Ce principe est inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant et rappelé dans notre Code de l'Éducation. La FSU est particulièrement attachée à ce droit à l'éducation pour tous les jeunes. C'est un devoir de justice, d'égalité et de liberté pour notre société que d'offrir ainsi à ces jeunes la possibilité de se construire un avenir. A l'instar de Malala Yousafzai, prix Nobel de la paix, nous rappelons ce droit à scolarisation pour toutes et tous quelle que soit leur situation administrative.

C'est pourquoi la FSU demande, monsieur le Premier ministre, que votre gouvernement mette tout en œuvre pour scolariser les enfants et jeunes réfugiés, et plus généralement tous les mineurs étrangers qui se trouvent dans notre pays.

Ce travail, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, nécessite de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative. La FSU est prête à s'y investir.



Soutien de la FSU Notre-Dame-Des-Landes

La FSU a soutenu la mobilisation du 8 octobre à Notre-Dame-Des-Landes afin d'obtenir l'arrêt du projet d'aéroport et de refuser les expulsions des résidents historiques. Elle apporte son soutien aux agriculteurs et familles, aux résidents historiques de la ZAD. Elle réaffirme son opposition à toutes les expulsions et dénonce les menaces qui sont brandies.

La FSU porte un avis défavorable sur ce projet. La construction de cet aéroport, non seulement ne créera pas d'emplois, mais contribuera à aggraver le déséquilibre industriel entre le nord et le sud Loire, tout en détruisant une zone humide d'une grande richesse écologique.

Le partenariat public/privé, avantageux pour le groupe Vinci, ne peut qu'induire une délocalisation d'emplois (touchant aussi bien l'agglomération nantaise que celle de Rennes, voire d'Angers) et une part de leur destruction. Même le maintien du site d'Airbus ne peut sérieusement être garanti. Ce projet répond surtout à une série d'enjeux spéculatifs sur l'agglomération nantaise. Il s'inscrit dans un vaste mecano financier destiné à servir les profits et privatisations futures. La fermeture de Nantes Atlantique à Bouguenais ouvrirait un considérable marché immobilier aux promoteurs sur tout le sud-ouest de l'agglomération nantaise et permettrait la reconstruction du CHU sur l'île de Nantes.

En juin dernier, le gouvernement a choisi d'organiser une « consultation » réservée aux seuls habitants de Loire-Atlantique. Le vote majoritaire pour le « oui » au transfert de « Nantes Atlantique » n'épuise en rien les débats de fond sur la nature de ce projet qui veut ignorer l'optimisation de l'actuel aéroport.

La campagne pour les élections présidentielles est lancée.

Nous assistons déjà à droite à une sorte de course à l'échalote pour savoir qui sera le meilleur pour réduire encore plus la dépense publique, allonger le temps de travail des enseignants, réduire le nombre de fonctionnaires, reculer encore l'âge de départ à la retraite...

Nous l'avons bien compris, la Fonction publique, et l'avenir réservé à ses agent-es, sont sur la sellette !

Alors la FSU va mener le débat et continuer d'être force de proposition. Car c'est de l'avenir même de la Fonction publique dont il est question, et de la situation de ses agent-es !

Ce BULLETIN ne demande qu'à s'étoffer.

REPETONS-LE: *votre participation est la bienvenue*. Un billet d'humeur, un article sur l'association à laquelle vous participez, des informations à partager... vous l'envoyez:

.....par voie postale à SNUipp-FSU (61)

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

.....par courriel à snu61@snuipp.fr.

**Le prochain numéro (n°39) sera édité et envoyé
vers la mi-novembre**

Contact: ROUSSELIN Christian

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

Tel: 02.33.26.80.95 Courriel: snu61@snuipp.fr





Mutualité:

vers la règle du "chacun pour soi"?

Le ministère de la Santé et le ministère de la Fonction publique ont publié le 27 juin 2016 la "circulaire référencement DSS/DGAFP" qui rappelle les « règles du jeu » aux ministères en matière de protection sociale des fonctionnaires actifs et retraités. Cette circulaire ouvre la porte aux convoitises de l'assurance à but lucratif et pourrait détruire totalement le modèle de protection sociale globale et solidaire dont bénéficient encore les agents publics.

L'adhésion reste facultative, la couverture du risque dépendance pourrait ne plus relever ni du couplage obligatoire santé et prévoyance ni entrer dans les transferts solidaires, ni donner lieu à une participation financière de l'employeur public.

Jusqu'à présent, le modèle de protection sociale restait un modèle fondé sur la mutualisation des ris-

ques et des personnes. L'État versait aux mutuelles de fonctionnaires des subventions afin qu'elles proposent des tarifs intéressants aux agents publics. Remise en cause par la commission européenne en 2005, cette aide a été invalidée. Transitoirement, la loi de modernisation de la fonction publique de 2007 et le décret n°2007-1373 du 19 septembre 2007 y ont substitué un système de référencement consistant en une sélection d'un ou plusieurs organismes après mise en concurrence. Pour la fonction publique d'État, le couplage des risques en santé et prévoyance continuait à prévaloir tout comme l'existence d'un même opérateur sur un même champ professionnel. La primauté à l'assurance maladie obligatoire gérée par les mutuelles de fonctionnaires permettait malgré tout de garantir l'universalité de l'accès aux soins.

La Commission exécutive nationale de la FGR-FP réunie à Paris les 28 et 29 septembre 2016, inquiète des perspectives nouvelles a voté la motion que vous trouverez page suivante



Extension du crédit

d'impôt aux retraités pour l'aide à domicile

La loi de Finances 2017 étend le crédit d'impôt sur l'aide à domicile aux retraités (Art 199 sexdecies CGI). Le crédit d'impôt remboursable égal à 50 % des dépenses de service à domicile exposées à partir du 01/01/2017 sera étendu aux retraités.

Jusqu'à présent, les personnes non actives, dont les retraités, étaient écartées de cette mesure : elles ne pouvaient bénéficier que d'une réduction d'impôt de l'impôt dû, ce qui excluait, de fait, les personnes non ou faiblement imposables.

Selon le Ministère de l'économie et des Finances, cette mesure devrait permettre une baisse du reste à charge de service à la personne de l'ordre de 20% en moyenne, au bénéfice des personnes modestes et principalement âgées et, par ailleurs, des créations d'emplois importantes dans ce secteur. La FGR-FP se félicite de cette mesure d'équité fiscale qu'elle réclamait depuis longtemps et qui permettra une amélioration conséquente du niveau de vie des retraités dès 2018.

Pensions une nouvelle fois gelées au 1er octobre 2016 !

C'est ce que prévoit la commission des comptes de la Sécurité sociale. Après le décalage de la date de revalorisation des pensions de janvier à avril sous le gouvernement Sarkozy, la loi Touraine de janvier 2014 a reporté cette revalorisation d'avril en octobre et modifié les règles. Aucune revalorisation en 2014. Seulement 0,1% en 2015. Il faut remonter au 1 avril 2013 pour retrouver une simple prise en compte de l'inflation.

Pour les retraités du Privé, le MEDEF a obtenu le blocage de fait des régimes complémentaires pour 3 ans, en ne revalorisant qu'un point en dessous de l'inflation.

Les pensions reculent par rapport aux salaires, c'est une des raisons essentielles qui ont incité 9 organisations syndicales et associations de retraités à appeler à une mobilisation le 29 septembre, juste avant la nouvelle date prévue pour annoncer le niveau de réajustement des pensions.

Jusqu'aux « réformes » de 1993 et 2003, les pensions du privé et du public évoluaient en fonction des salaires. Depuis l'indexation sur les prix, le décalage avec les salaires s'accroît, de 1,4 à 1,8 % par an, sur le dos des personnes retraitées qui subissent un décrochage de leur niveau de vie et une paupérisation ...pour tous.



APPEL

Valeurs mutualistes et référencement

Dès la fin de la guerre et dans le contexte de reconstruction du pays, dans un élan de solidarité généré par la création de la Sécurité sociale, les fonctionnaires se sont organisés et ont instauré un modèle de protection efficace leur permettant de se prémunir contre les conséquences de la maladie, et déjà à cette époque, de la perte de traitement.

Ce modèle, fondé sur un dispositif global mutualisé et solidaire s'appuie sur les principes de la mutualité. Ainsi, au travers de leurs mutuelles et de leur guichet unique, une protection solidaire, complète, adaptée à leurs droits statutaires et au milieu professionnel dans lequel ils évoluent, leur permettent tout au long de leur vie, de se couvrir individuellement et collectivement contre la maladie et ses conséquences.

Dans un monde en pleine mutation, ce modèle efficace de protection sociale est confronté à des évolutions qui portent atteinte à ses fondements et menacent son existence.

Aujourd'hui, le concept de « mutuelle » s'estompe peu à peu dans l'inconscient collectif. Nos concitoyens, influencés par les discours lénifiants de la Communauté européenne, ne font plus la distinction entre une assurance à but lucratif, une institution de prévoyance et une vraie mutuelle.

Au cours de ce second semestre 2016, les ministères lanceront leurs appels d'offres visant à référencer un ou plusieurs opérateurs complémentaires pour la couverture de santé et prévoyance de leurs agents actifs et retraités. Le ministère de la Santé et le ministère de la Fonction publique ont publié la très attendue circulaire référencement DSS/DGAFP, qui rappelle les « règles du jeu » aux ministères.

Cette circulaire en date du 27 juin 2016 (procédure de référencement des organismes de protection sociale dans la fonction publique d'État) confirme que le gouvernement continue à segmenter l'accès à la complémentaire santé au détriment de la mutualisation et des solidarités intergénérationnelles, familiales et contributives. L'adhésion reste facultative et la couverture du risque dépendance ne relèverait plus du couplage obligatoire (santé et prévoyance) prévu par le décret du 19 septembre 2007. Par voie de conséquence, **elle ne pourrait ni entrer dans les transferts solidaires, ni donner lieu à une participation financière de l'employeur public.**

Cela risque de détruire totalement le modèle de protection sociale globale et solidaire dont bénéficient les agents publics actifs et retraités depuis des décennies, modèle fondé sur la mutualisation des risques et des personnes.

Si, le pire a été écarté avec un dispositif de référencement reconduit sur les principes solidaires du décret du 19 septembre 2007 relatif à la participation de l'Etat et de ses établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels, le gouvernement a toutefois confirmé sa volonté de « stimuler le marché », en laissant la possibilité aux ministères de

- n'offrir qu'un couplage partiel des risques en santé et prévoyance,
- favoriser le référencement de plusieurs opérateurs complémentaires sur un même champ professionnel,
- fonder le choix du ou des opérateurs sur la base de critères de prix prépondérants.

La Commission Exécutive de la FGR-FP dénonce fortement ces dérives et appelle de tous ses vœux à la sauvegarde du modèle solidaire de protection sociale adapté à la fonction publique qui conforte la primauté de l'assurance maladie obligatoire gérée par les mutuelles de fonctionnaires, seule à même de garantir l'universalité de l'accès aux soins.

La Commission Exécutive de la FGR-FP appelle l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique (actifs et retraités) à s'opposer à ce projet et à continuer à œuvrer pour la défense d'une protection sociale mutualiste de haut niveau.

* Jusqu'en 2005, l'État versait aux mutuelles de fonctionnaires des subventions afin qu'elles proposent des tarifs intéressants aux agents publics d'État. Cette aide a été invalidée suite à sa mise en cause par la Commission européenne. La loi de modernisation de la fonction publique de 2007 et le décret n°2007-1373 du 19 septembre 2007 y ont substitué un système de référencement consistant en une sélection d'un ou plusieurs organismes après mise en concurrence. Pour l'État, les conventions de référencement signées entre les administrations publiques et les mutuelles tomberont à effet du 31 mars 2017.

Vacances

Les colos : on voudrait que ça r'commence

Avec des coûts de séjours en hausse, les colos ne remplissent plus leur rôle de mixité sociale originelle et sont menacées de disparition.

Dans une étude publiée au mois de mai dernier intitulée « Des séparations aux rencontres en camps et colos », une équipe du CNRS, pronostique la fin des jolies colonies de vacances d'ici à 2030. Les chercheurs s'appuient sur la courbe de désaffection des séjours de vacances avec 200 000 enfants de moins dans les colos sur les dix dernières années. Si l'on dénombre, selon les chiffres du ministère de la jeunesse et des sports, 1,3 millions de départs dans les 42 500 séjours organisés en 2015, on estime également que près de 3 millions d'enfants n'ont jamais passé une seule nuit en dehors de leur cellule familiale.

Les raisons du désamour

Une fréquentation en baisse dont l'origine est à chercher en premier lieu du côté de la hausse du coût des séjours. Et ce sont d'abord les familles de classe moyenne – ouvriers ou petits fonctionnaires gagnant de 1 500 à 2 000 euros par mois – qui sont touchées. « *Les enfants qui partent en colo sont ceux dont les parents bénéficient d'aides et payent peu et ceux des familles à hauts revenus. Un enseignant élevant seul ses deux enfants est bien au-dessus des barèmes des aides sociales, mais ne peut assumer le coût d'une colo. Il va privilégier le départ en famille* », explique Anne Carayon, directrice générale de La Jeu-

nesse au plein air (JPA). C'est aussi du côté d'une certaine défiance parentale, selon un sondage IFOP commandé au mois de mai dernier par la JPA, qu'il faut chercher les raisons d'un désamour. Ce sont près de 57% des personnes interrogées qui évoquent ce frein au départ.

Freins de départ

59% : le coût financier

57% : le manque de confiance dans le personnel

29% : la peur que l'enfant soit éloigné

27% : la peur que l'enfant soit malheureux

Mixité sociale en berne

Conçues à l'origine comme un espace de rencontre entre les enfants des milieux urbains et ruraux, les colos ne sont plus un lieu de mixité sociale selon Yves Raibaud. Spécialiste des discriminations et des loisirs des jeunes, il pointe du doigt une spécialisation thématique des séjours. Aujourd'hui, développe-t-il, les séjours se « dualisent ». D'un côté on observe des séjours sportifs et culturels à budget élevé qui attirent une clientèle aisée et de l'autre, des municipalités qui organisent des séjours courts, ciblant les garçons, avec un but clairement affiché de lutte contre la délinquance... Certains verraient pourtant dans cette reconquête de séjours mixtes, un moyen de reconstruire du vivre ensemble et du commun dans une société qui en manque terriblement.

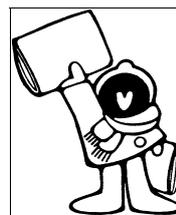
Pour informations

la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

La Ligue de
l'enseignement de
Normandie fête
les 150 ans
de la Ligue de
l'enseignement

Vendredi
14 octobre
(à partir de 18h 30)
Samedi
15 octobre
(de 10h à 19h)

Salle du Sillon
MJC Le Chemin Vert
1, rue d'Isigny
CAEN



Création d'un comité local
du Mouvement de la Paix à Alençon

Le Mouvement de la Paix, depuis 1948

Le Mouvement de la Paix est une Organisation non-gouvernementale créée en 1948 et agréée « Association nationale de jeunesse et d'éducation populaire ». Association loi 1901 à but non lucratif, le Mouvement de la Paix agit pour le désarmement, en particulier nucléaire, mais aussi contre la production et les transferts d'armements, pour la réduction des budgets militaires.

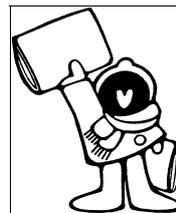
Constitué de près de **150 comités répartis sur toute la France** et tissant des liens avec des organisations internationales pacifistes, le Mouvement de la Paix entend proposer des initiatives autour des **8 points constitutifs de la décennie internationale (ONU – UNESCO)** de la promotion d'une culture de la Paix et de la non-violence :

- Le renforcement d'une culture de la paix par l'éducation,
- La promotion d'un développement durable sur les plans économique et social,
- La promotion du respect de tous les droits de l'homme,
- Les mesures visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Les mesures visant à favoriser la participation à la vie démocratique,
- Les mesures visant à développer la compréhension, la tolérance et la solidarité,
- Les mesures visant à soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances,
- Les mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Pour rappel : ASSEMBLEE GENERALE de la FGR-FP 61
MARDI 11 OCTOBRE 2016 au Bourg St Léonard

Le SNUipp a adhéré à la FGR-FP: ses adhérent.e.s sont donc membres de la FGR-FP.
C'est à ce titre qu'elles.ils reçoivent le « Courrier du retraité » revue de la FGR-FP.

Pages culturelles départementales



Benoît Broyart

Auteur en résidence

Ecrire le scénario d'un roman graphique de 80 planches, Nanaqui, autour de la vie d'Antonin Artaud, voici le projet ambitieux de Benoît Broyart, auteur et scénariste de bandes dessinées pour petits et grands. Pour découvrir son univers, il vous convie à plusieurs rendez-vous gratuits :

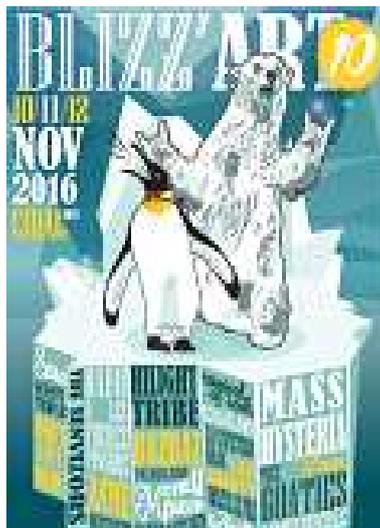
Mercredi 12 octobre 18h30
au bar du Quai des Arts : échangeons nos livres, disques et films de chevet. Une invitation à partager ses derniers coups de cœur, ses lectures et films préférés.

Mercredi 9 novembre 18h30
au bar du Quai des Arts : jouons avec les mots grâce à un jeu d'association de textes et d'images, poursuivi par un atelier d'écriture.

Mercredi 30 novembre 18h30
au bar du Quai des Arts : et si on parlait d'Antonin Artaud ? Présentation et lecture de textes en lien avec l'œuvre d'Antonin Artaud.

Mercredi 7 décembre 18h30
au Quai B : lecture à vélo du roman Cavale, écrit par Benoît Broyart.
Samedi 10 décembre 14h30 à la Médiathèque : sortie de résidence.

Benoît Broyart est accueilli en résidence de septembre à décembre dans le cadre du Relais Culturel Régional.



Festival BLIZZ'ARTS
10,11 et 12
novembre 2016
CIRAL

ARGENTAN

ECOMUSEE
du
PERCHE

St Cyr la rosière

Jusqu'au
14 novembre

Écomusée
du perche

Les

FOURMIS DES BOIS

Une vie en société entre ténèbres et lumière

Photographies de Patrice Olivier
24 septembre > 14 novembre 2016
tous les jours, de 14h à 17h30

ÉCOMUSÉE DU PERCHE
Pavillon de Sainte-Gauberge - 61130 Saint-Cyr-la-Rosière
Tél. : 02 33 73 48 06
http://www.ecomusee-perche.fr

MONTRE PHOTO 21

L'ORNE
Grand Département

Le FESTIVAL DES JEUX à ARGENTAN est organisé par l'Espace Xavier Rousseau. Il se déroulera cette année le samedi 19 novembre dans la halle des expositions.. Voir dans le prochain Bulletin de novembre. Vous pouvez dès aujourd'hui réserver cette date.

L'eau
y es-tu ?
une exposition-enquête

10 juin
2016
-
26 mars
2017

Maison du Parc - Manoir de Courboyer
10000 Courboyer
02 33 25 70 10 - www.parc-naturel-perche.fr

L'eau y es-tu ?
Maison du parc
NOCE
Jusqu'au 26 mars 2017

« A force de sacrifier l'essentiel pour l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel » écrit Edgar Morin dans son ouvrage La méthode éthique.

Cela fait des années que nous sommes confrontés à des crises sans précédent, qu'elles soient économiques, sociales, écologiques... des mois que nous sommes confrontés à des attentats, à des risques de division de notre société ...

Alors oui, l'heure est à traiter l'essentiel et certainement pas à se laisser aller au simplisme des analyses comme des propositions.

Les citoyens ont besoin de sérieux, de rigueur pour faire face à ces situations, de projets et de perspectives ...

L'avenir de notre société, de l'humanité tout entière dépend de notre capacité à savoir vivre ensemble, à partager enfin les richesses produites, à faire vivre la laïcité et à assurer l'égalité et la liberté pour toutes et tous. Alors loin des discours et des mots vains ou vides de sens, il faut s'appliquer à dire comment aujourd'hui nous donnons à notre société les clés pour envisager l'avenir sous des jours meilleurs.

Le mouvement syndical a sa part de responsabilité et de travail dans la construction de cet avenir meilleur.

Bien sûr, les questions d'emploi, de pouvoir, d'achat, de conditions de vie... mais aussi d'Éducation, de Culture, de Recherche, de Justice, d'Environnement, de Territoires, d'Agriculture, de Services publics... sont autant d'enjeux sur lesquels la FSU reste totalement engagée.

Ensemble nous sommes toujours plus forts !